



Communauté de Communes
du Pays de Saint-Yrieix

Compte-rendu

REUNION DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Lundi 3 octobre 2011
Hôtel de Ville de Saint-Yrieix**

SOMMAIRE

I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1°) Cession de terrain à la SCI AGP

2°) Demandes de cessions d'immeubles sur le domaine de la Sénégie – Commune de Saint-Yrieix

3°) Alimentation en énergie électrique de la Z.A. des Fieux– Délégation de maîtrise d'ouvrage au SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne)

4°) Modernisation de l'abattoir – Demande de participation à la SEML

5°) Projet d'aménagement numérique

II - TOURISME ET CULTURE

1°) Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue – Demande de Fonds de Concours

2°) Site de Marcognac – 3^{ème} tranche de travaux

3°) Site de la Rivière – Restauration du logis

III - JEUNESSE ET SPORT

1°) Procédure de DSP du multi-accueil

2°) Avenant n°2 au contrat de Délégation de Service Public signé avec la Société RECREA pour l'exploitation du complexe aqua-récréatif et de loisirs sportifs

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1°) Réhabilitation du cinéma AREVI et passage au numérique – Demandes de subventions et approbation des plans de financement

2°) Projet d'extension du complexe aqua-récréatif – Demande de subvention et approbation du plan de financement

3°) Aménagement du centre bourg de Ségur-le-Château – Demandes de subventions

4°) Promotion des produits agricoles locaux - Demande de subvention

5°) Demande de F.R.E.D (Fonds pour les Restructurations de la Défense)

6°) Aménagement d'une retenue d'eau au Domaine de Chauffaille à Coussac-Bonneval – Demandes de subventions

V – LE PERSONNEL

Prime de Fonctions et de Résultats (PFR)

VI – AFFAIRES DIVERSES

1°) Marchés Publics – Clauses d'insertion sociale et professionnelle

2°) Intégration de 3 nouvelles actions au Contrat de Pôle Structurant et signature de l'avenant n°3

3°) Exonération de la TEOM

- a- Demande de la société WOLSELEY France, Bois et Matériaux, avenue du Général de Gaulle et Route de Périgueux à Saint-Yrieix
- b- Renouvellement des exonérations

4°) Amicale du personnel des services municipaux et intercommunaux – Demande de subvention

5°) Association Radio-Kaolin - Demande de renouvellement de convention de partenariat

6°) Rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

7°) Délibérations prises par le Bureau le 18 juillet 2011

8°) Arrêtés pris en application de l'Article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales

9°) Aménagement de la zone d'activités de Gâte-Bourdela – Demande d'intervention de la Région Limousin



L'an deux mille onze, le trois octobre, le Conseil de Communauté du Pays de Saint-Yrieix, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur **Daniel BOISSERIE**.

Date de convocation du Conseil de Communauté : 27 septembre 2011

PRESENTS : M. Guy FURELAU, Mme Isabelle BARRY, M. Raymond BOISSARD, M. Bernard MADORE, M. Pierre VERGNOLLE, M. Francis LATRONCHE, M. Jean-Louis DUPUY, M. Francis DELORT, M. André GUIGNARD, M. Bruno DELURET, M. Jean-Marie VAILLER, M. François BOISSERIE, Mme Delphine PERRIER-GAY, M. Pierre ROUX, M. Gilles

DELANGE, M. Dominique REBEYROTTE, M. Jean PORCHER, M. Michel LACOMBE, M. Jean-Claude DUPUY, Mme Marcelle LAPLAUD, M. Laurent GORYL, M. André MIALARET délégués titulaires.

ABSENTS excusés : M. René CLUNIAT, M. Hervé FORESTIER, M. André DUBOIS et Melle Maryline GRANGER.

M. René CLUNIAT donne pouvoir à M. Jean-Paul MEILLAUD
M. Hervé FORESTIER donne pouvoir à M. Pierre SAZERAT
M. André DUBOIS donne pouvoir à Mme Marcelle MEYZIE
Melle Maryline GRANGER donne pouvoir à M. Bernard COURIVAUD

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Jean-Paul MEILLAUD

Le compte-rendu de la séance du 4 juillet 2011 a été approuvé.

M. Patrick DARY est arrivé à 19h00.

Daniel BOISSERIE ouvre la séance en évoquant la disparation de Mme Christine ROUFFAUD, correspondante au Populaire du Centre. Elle avait été élue à la ville de Saint-Yrieix et déléguée à la Communauté de Communes de 2001 à 2005. Il revient sur son engagement dans le milieu associatif de Saint-Yrieix et, notamment, sur sa présidence de l'association « Marcognac, Terre de Porcelaine ». Il fait observer une minute de silence à l'assemblée.



I – DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

1° / CESSION DE TERRAIN A LA SCI AGP Délibération n° 2011-049

rapporteur : P. VERGNOLLE

Le Conseil de Communauté a décidé de céder la parcelle de terrain de 20 100 m² (section ZL4) sise sur la propriété intercommunale de Gâte-Bourdela à la SCI AGP au prix de 30 000 €.

**2° / DEMANDES DE CESSIONS D'IMMEUBLES SUR LE DOMAINE DE LA SENEGIE –
COMMUNE DE SAINT-YRIEIX Délibération n° 2011-050**

rapporteur : A. GUIGNARD

Il est précisé au Conseil de Communauté que ce site pourrait être divisé en plusieurs lots :

- n°1 : les deux poulaillers et environ 2 ha sur la parcelle attenante
- n°2 : parcelle ZP5 d'environ 7 ha, bâtiments agricoles et ancienne maison d'habitation - destination maraîchage
- n°3 : seconde unité d'élevage de volailles
- n°4 : installation en petits fruits
- n°5 : verger de châtaigniers
- n°6 : ferme solaire

Le Conseil de Communauté a décidé :

- d'autoriser la cession des deux poulaillers et environ 2 ha de terrain sur la parcelle attenante. Il est précisé que le lot n°2 reste prioritairement affecté à une autre installation,
- de céder suite à la demande d'une productrice de petits fruits le terrain correspondant au lot n°4.

Il a été décidé de donner délégation au Bureau pour définir les conditions de cession de ces immeubles ainsi que les conditions de montage des projets et de leur suivi.

Il est précisé que le lot n° 6 est réservé en raison de sa situation à côté du poste source électricité.

**3°/ ALIMENTATION EN ENERGIE ELECTRIQUE DE LA Z.A. DES FIEUX –
DELEGATION DE MAITRISE D'OUVRAGE AU SEHV Délibération n° 2011-051**

rapporteur : R. BOISSARD

Afin de réaliser l'alimentation en éclairage public de la Z.A. des Fieux (ancien site ALVEA) ainsi que la desserte intérieure BT de cette zone, il a été décidé de confier au SEHV une délégation de maîtrise d'ouvrage.

**4°/ MODERNISATION DE L'ABATTOIR – DEMANDE DE PARTICIPATION A LA
SEML Délibération n°**

rapporteur : G. FURELAU

Le GLBV ne souhaitant plus s'engager sur un abattoir neuf, une étude porte sur la modernisation de l'abattoir actuel. Une SEML, dont le capital serait ramené à environ 2 000 000 €, serait constituée et composée d'actions de la Commune de Saint-Yrieix et de la Communauté de Communes chacune de 24,90 % maximum.

Afin que le capital public soit supérieur à 50 % et que le nombre minimum d'actionnaires (7) soit atteint, le Conseil de Communauté a décidé de demander aux Communes membres de la

Communauté de Communes de soumettre à leur conseil municipal la participation au capital de la SEML.

Il serait nécessaire que deux ou trois communes s'engagent pour un capital total de 6 000 € minimum.

5°/ PROJET D'AMENAGEMENT NUMERIQUE Délibération n° 2011-53

rapporteur : P. VERGNOLLE

En raison de l'inégalité d'accès à internet des habitants de la Communauté de Communes, le Conseil de Communauté a décidé d'autoriser le bureau à étudier toutes les mesures nécessaires à l'aménagement numérique de ce territoire.

Selon les données de l'opérateur Dorsal, 500 lignes ne pourraient pas bénéficier de l'ADSL. Daniel BOISSERIE déplore la fracture territoriale entre les zones urbaines et les zones rurales et s'insurge de la disparition d'un certain nombre de services publics sur le territoire.

II – TOURISME ET CULTURE

1°/ CENTRE CULTUREL JEAN-PIERRE FABREGUE – DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS PAR LA COMMUNE DE SAINT-YRIEIX Délibération n° 2011-054

rapporteur : F. DELORT

Le Conseil de Communauté a décidé de répondre favorablement à la demande du conseil municipal de Saint-Yrieix et d'attribuer un fonds de concours à hauteur de 40 000 € pour le fonctionnement du Centre Culturel Jean-Pierre Fabrègue à la Commune de Saint-Yrieix.

2°/ SITE DE MARCOGNAC – 3^{EME} TRANCHE DE TRAVAUX Délibération n° 2011-055

rapporteur : B. DELURET

La restauration n'étant pas terminée et ce site étant classé monument historique, le Conseil de Communauté a décidé de confier une mission diagnostic à un architecte du patrimoine pour une troisième tranche de travaux et de solliciter toutes subventions relatives à ce dossier.

3°/ SITE DE LA RIVIERE – RESTAURATION DU LOGIS Délibération n° 2011-56

rapporteur : F. DELORT

La restauration du logis étant urgente, et l'architecte en chef des monuments historiques chargé de la maîtrise d'œuvre des travaux de restauration de la totalité du site ne répondant plus ni à la demande de la collectivité, ni à la demande de la DRAC, le Conseil de Communauté a décidé de confier une mission de diagnostic à un architecte du patrimoine et de solliciter toutes subventions relatives à ce dossier.

III – JEUNESSE ET SPORT

1°/ PROCEDURE DE DSP DU MULTI-ACCUEIL Délibération n° 2011-057

rapporteur : I. BARRY

Il est rappelé au Conseil de Communauté qu'il avait accepté le principe de Délégation de Service Public du multi-accueil et du RAM.

Mais, considérant :

- le coût important risquant d'être supporté par la Communauté de Communes suite au passage en DSP ;
- la bonne gestion du multi-accueil par l'association « Pomme de Reinette »;
- le coût de revient moindre pour la collectivité,

Le Conseil de Communauté a décidé d'interrompre la procédure de D.S.P.

2°/ AVENANT N°2 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC SIGNE AVEC LA SOCIETE RECREA POUR L'EXPLOITATION DU COMPLEXE AQUA-RECREATIF ET DE LOISIRS SPORTIFS DENOMME VILLA SPORT Délibération n° 2011-058

rapporteur : L. GORYL

Il est rappelé au Conseil de Communauté que la Communauté de Communes prendrait à sa charge l'accueil des scolaires secondaires venant des établissements situés sur le territoire de la Communauté de Communes de 2009 à 2012.

Par délibération en date du 4 juillet 2011, l'article 16.b. du contrat de délégation a été modifié, il a été ajouté la clause suivante **Séances de natation scolaire** :

"De septembre 2009 à juin 2012, la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix prendra en charge le coût de l'accueil des scolaires secondaires pour les établissements situés sur son territoire, sur la base des tarifs annexés initialement et qu'un avenant sera établi à la fin de chaque année scolaire".

Il a été décidé de signer l'avenant n° 2 au contrat de Délégation de Service Public.

Pour la deuxième année scolaire, soit de septembre 2010 à juin 2011, le montant s'élève à 13 160 € T.T.C.

Des questions sont posées sur la fermeture momentanée des bassins ainsi que sur les répercussions financières et sur les compensations proposées à la clientèle. Il est évoqué la continuité avec la société Récréa.

IV – DEMANDES DE SUBVENTIONS

1° / REHABILITATION DU CINEMA AREVI ET PASSAGE AU NUMERIQUE – DEMANDES DE SUBVENTIONS ET APPROBATION DES PLANS DE FINANCEMENT *Délibérations n°s 2011-059 – 2011-60*

rapporteur : F. LATRONCHE

Le Conseil de Communauté a décidé de solliciter toutes subventions possibles et d'approuver les plans de financement prévisionnels ci-après :

☞ Réhabilitation et aménagements (montant estimatif de la dépense) : 601 900 € H.T.

Financements (montants prévisionnels)	Montant de la subvention	Taux (%)
Etat – Centre National Cinématographique (aide sélective)	137 557 €	22,85 %
Etat – Centre National Cinématographique (aide automatique TSA)	43 298 €	7,20 %
Etat FNADT	150 000 €	24,92 %
Région (inscrit dans le Contrat de Pôle Structurant de Saint-Yrieix)	60 380 €	10,03 %
Conseil Général (inscription au titre de la CDDI)	90 285 €	15,00 %
Sous-Total	481 520 €	80,00 %
Solde à la charge de la Communauté de Communes	120 380 €	20,00 %

☞ Passage au numérique (montant estimatif de la dépense) : 153 816 € H.T.

Financements (montants prévisionnels)	Montant de la subvention	Taux (%)
Etat – CNC	86 000 €	55,92 %
Région (inscription au titre du Contrat de Pôle Structurant)	29 363 €	19,08 %
Conseil Général (inscription au titre de la CDDI)	23 072 €	15,00 %
Sous-Total	138 435 €	90,00 %
Solde à la charge de la Communauté de Communes	15 381 €	10,00 %

2° / PROJET D'EXTENSION DU COMPLEXE AQUA-RECREATIF – DEMANDE DE SUBVENTION ET APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT *Délibération n° 2011-061*

rapporteur : G. FURELAU

Le Conseil de Communauté a décidé :

- d'approuver le projet d'extension du Complexe aqua-récréatif
- d'approuver le plan de financement prévisionnel suivant :

☞ Coût estimatif : 740 000 € H.T.

Financements (montants prévisionnels)	Montant de la subvention	Taux (%)
Région (inscription au titre du Contrat de Pôle Structurant)	222 000 €	30,00 %
Solde à la charge de la Communauté de Communes	518 000 €	70,00 %

Cet espace étant annexé au Complexe aqua-récréatif, il convient de parler d'une extension du complexe aqua-récréatif au sein de laquelle serait construit un espace de type « remise en forme ».

3° / AMENAGEMENT DU CENTRE BOURG DE SEGUR-LE-CHATEAU – DEMANDES DE SUBVENTIONS *Délibérations n°s 2011-062 et 2011-063*

rapporteur : J-L. DUPUY

L'aménagement du centre bourg de Ségur-le-Château se compose de l'aménagement de la place du champ de Foire estimée à 588 703,50 € H.T. (y compris bâtiment pour 106 000 € H.T.) et l'aménagement d'un parking estimé à 71 296,50 € H.T., soit un montant total de 660 000 € H.T..

Le Conseil de Communauté a décidé :

- de solliciter toutes les subventions possibles et d'approuver le plan de financement prévisionnel ci-après ;
- d'autoriser le Bureau à définir des tranches de travaux, en raison de l'incertitude, à ce jour, du montant des aides de l'Etat, au titre du FISAC et éventuellement de la DETR 2012 ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer avec le Conseil Général de la Corrèze, un programme d'aménagement de bourg (PAB).

Financements (montants prévisionnels)	Montant de la subvention	Taux (%)
Etat – FISAC	34 500 €	5,22 %
Conseil Général 19	163 700 €	24,80 %
Région (inscription au titre du Contrat de Pôle Structurant)	188 700 €	28,59 %
Sous-Total	386 900 €	58,61 %
Solde à la charge de la Communauté de Communes	273 100 €	41,39 %

4° / DEMANDE DE SUBVENTION POUR LA PROMOTION DES PRODUITS AGRICOLES LOCAUX *Délibération n° 2011-065*

rapporteur : I. BARRY

Le Conseil de Communauté a décidé de donner un accord de principe à la réalisation de documents de communication (banderoles, affiches, plaquettes...) afin de mettre en valeur les produits agricoles locaux : pomme, châtaigne, jeune bovin, cul noir... à l'échelle de la Communauté de Communes et de solliciter toutes subventions s'y rapportant, notamment l'aide de l'Europe dans le cadre du programme LEADER, à hauteur de 654,50 €

Coût estimatif : 1 700 € H.T..

5° / DEMANDE DE F.R.E.D. (FONDS POUR LES RESTRUCTURATIONS DE LA DEFENSE) *Délibération n° 2011-066*

rapporteur : B. MADORE

Il est rappelé au Conseil de Communauté qu'une aide de l'Etat au titre du F.R.E.D. a été mobilisée à hauteur de 640 000 € pour les aménagements du site de Chauffaille. Mais, en raison du rejet du PER et de l'abandon du projet d'un nouvel abattoir, le Conseil de Communauté a décidé d'affecter le F.R.E.D. sur la création d'une zone d'activités à Gâte Bourdelas.

6° / AMENAGEMENT D'UNE RETENUE D'EAU AU DOMAINE DE CHAUFFAILLE A COUSSAC-BONNEVAL *Délibération n° 2011-067*

rapporteur : J-M. VAILLER

Le Conseil de Communauté a décidé de donner un accord de principe à la création d'une retenue d'eau en vue de réaliser une plantation de vergers sur le domaine de Chauffaille (en partenariat avec LIMDOR) et de solliciter toutes subventions pouvant s'y rapporter. Le coût estimatif (études + travaux) est de 100 000 € H.T..

V – LE PERSONNEL

PRIME DE FONCTIONS ET DE RESULTATS (PFR) *Délibération n° 2011-068*

rapporteur : F. LATRONCHE

La Prime de Fonctions et de Résultats a été créée par le décret n°2008-1533 du 22 décembre 2008.

L'arrêté du 9 février 2011 rend la prime de Fonctions et de Résultats applicable au cadre d'emploi des attachés territoriaux et se substitue à compter du 1^{er} janvier 2011 et au 1^{er} janvier 2012 au plus tard au régime indemnitaire institué par l'article 88 de la Loi du 26 janvier 1984 modifiée.

Le Conseil de Communauté a décidé d'instituer dans la limite des textes applicables à la Fonction Publique d'Etat la prime de fonctions et de résultats aux agents de la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix relevant des grades d'emploi d'attaché, attaché principal et directeur territorial.

VI – AFFAIRES DIVERSES

1° / MARCHES PUBLICS – CLAUSES D'INSERTION SOCIALE ET PROFESSIONNELLE Délibération n° 2011-069

rapporteur : J-L. DUPUY

Dans la Convention Départementale de Développement Intercommunal (CDDI) signée avec le Conseil Général 87 en vue de financer des projets structurants, il est précisé que le département et la Communauté de Communes s'engagent à mettre en place une clause d'insertion sociale dans les marchés publics de toutes les opérations d'un montant supérieur à 300 000 €.

Le Conseil de Communauté a décidé d'approuver le principe de mise en œuvre de cette clause d'insertion et d'autoriser Monsieur le Président à signer la Convention de partenariat entre le Conseil Général de la Haute-Vienne et la Communauté de Communes pour la mise en œuvre de la clause de promotion de l'insertion et de l'emploi dans les marchés publics ainsi que tous documents s'y rapportant.

2° / INTEGRATION DE 3 NOUVELLES ACTIONS AU CONTRAT DE POLE STRUCTURANT ET SIGNATURE DE L'AVENANT N° 3 Délibération n° 2011-070

rapporteur : B. DELURET

Le Conseil de Communauté a décidé d'intégrer dans le contrat de pôle structurant 2008-2010, dont l'enveloppe n'a pas été entièrement consommée, trois nouvelles actions et d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 :

Action n°1 – Parking du Moulinassou. Coût estimatif : 101 560, 35 € H.T..

Action n°2 – Cinéma AREVI – Passage au numérique. Coût estimatif : 153 816 € H.T..

Action n°3 – Extension du complexe aqua-récréatif par un espace bien-être. Coût estimatif : 740 000 € H.T..

3°/ EXONERATION DE LA TEOM Délibération n° 2011-071

a) Demande de la société WOLSELEY France, Bois et Matériaux avenue du Général de Gaulle et Route de Périgueux à Saint-Yrieix.

rapporteur : R. BOISSARD

Considérant que la société WOLSELEY Bois et Matériaux a apporté la preuve qu'elle enlève elle-même les déchets qu'elle produit, le Conseil de Communauté a décidé de l'exonérer de TEOM sur ses locaux.

b) Renouvellement des exonérations

rapporteur : A. GUIGNARD

Compte-tenu des exonérations de TEOM existantes en 2011 et des demandes de renouvellement, le Conseil de Communauté a décidé d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères, pour l'année d'imposition 2012, les locaux à usage industriel et locaux commerciaux suivants :

SARL Les Jardiniers de Coussac - Avenue de la Madone – COUSSAC-BONNEVAL
SCI LES LANDES (Intermarché) - Lascau – GLANDON
SARL BECHADE – Busseroles – LA MEYZE
Mr BECHADE BERNARD – Le Bourg – LA MEYZE
Mr RAYNAL Robert – Busserolles – LA MEYZE
Mr RAYNAL Marc – Le Bourg - LA MEYZE
SCI TAYVAY – Boulevard de l'Hôtel de Ville – SAINT-YRIEIX
SCI BEL ORIENT (Intermarché) – Avenue de Périgueux – SAINT-YRIEIX
COOP ATLANTIQUE (ED) – 13 Avenue de Périgueux – SAINT-YRIEIX
AEW IMMO COMMERCIAL (Casino) – Avenue du Général de Gaulle – SAINT-YRIEIX
SCI L'ESSOR – Boulevard de l'Hôtel de Ville – SAINT-YRIEIX
SARL LAMISE – Arfeuille – ST-YRIEIX
SCI LES LANDES (Intermarché) – La Chabroulie – ST-YRIEIX
AUXIMUR ET NORBAIL – Boulevard Marcel Roux – ST-YRIEIX
SCI COURNARIE – La Seynie - ST-YRIEIX

4°/ AMICALE DU PERSONNEL DES SERVICES MUNICIPAUX ET INTERCOMMUNAUX – DEMANDE DE SUBVENTION Délibération n° 2011-072

rapporteur : I. BARRY

Le Conseil de Communauté a décidé d'attribuer une subvention de 500 € à l'amicale du personnel des services municipaux et intercommunaux pour l'année 2011.

5° / ASSOCIATION RADIO-KAOLIN – DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE CONVENTION DE PARTENARIAT *Délibération n° 2011-073*

rapporteur : B. MADORE

Le Conseil de Communauté a décidé de renouveler les conventions de partenariat pour 2011 et 2012 avec une participation de 10 000 € par an et le versement en 2011 de l'avance 2012.

6° / RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS *Délibération n° 2011-074*

rapporteur : M. LACOMBE

Conformément au décret n°2000-404 du 11 mai 2000, ce rapport 2010 a été présenté à la collectivité compétente en matière d'élimination des déchets ménagers.

9° / DELIBERATIONS PRISES PAR LE BUREAU LE 18 JUILLET 2011 *Délibération n° 2011-075*

rapporteur : R. BOISSARD

- ☞ Acquisition d'ateliers appartenant à l'indivision Burguet
- ☞ Signature d'un crédit-bail immobilier et option à TVA suite à l'achat des bâtiments à l'indivision Burguet

10° / ARRETES PRIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE L 5211-10 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES *Délibération n° 2011-076*

rapporteur : D. BOISSERIE

- ☞ La Fête du cinéma 2011
- ☞ Avenant n°1 au lot n°5 pour la création d'une Maison de l'Emploi et de la Formation
- ☞ Acceptation de don
- ☞ Avenant n°4 au contrat d'assurance n°124488087 pour les dommages aux biens avec MMA
- ☞ Avenant n°5 au contrat d'assurance n°124488087 pour les dommages aux biens avec MMA
- ☞ Avenant n°1 au marché de l'étude de faisabilité pour la création d'une unité d'abattage
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à Monsieur Ludovic ROZE
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à La Mission Locale Rurale de la Haute-Vienne
- ☞ Bail entre la Communauté de Communes du Pays de Saint-Yrieix et l'Etat pour des locaux du Centre d'Information et d'Orientation de Saint-Yrieix
- ☞ Avenant au contrat n°19622 de prévoyance collective maintien de salaire
- ☞ Convention de mise à disposition de locaux à la Seynie avec Monsieur MACHADO

